



DEMANDE D'ADHESION 2025 au PÔLE TEXTILE ALSACE

MESURES RECONDUITES EN 2025 :

Accès privilège à la MARKETPLACE-TEXTILE

Adhésion au Pôle de Compétitivité national TECHTERA incluse

Je demande mon adhésion au Pôle Textile Alsace pour l'année 2025

Nom :	Prénom :	Fonction :	
Société :		Siret :	APE :
Adresse :			
Tel :		E-mail :	
Principaux métiers – savoir-faire :			
Principaux marchés :			

La cotisation annuelle s'applique pour chaque établissement facturé. Les montants des cotisations 2025 ont été adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association le 5 juillet 2024.

Le montant de la cotisation annuelle est fonction de l'effectif de l'entreprise au moment de l'adhésion (**tenant compte de l'effectif groupe consolidé, si appartenance à un groupe**) et laissé à l'appréciation du CODIR (pour toute demande particulière exceptionnelle et temporaire envoyée par écrit avant le renouvellement de l'échéance de celle-ci pour une durée d'un an).

Règles d'échéance :

- Un seul appel à cotisation en janvier valable pour l'année civile, renouvelée par tacite reconduction automatiquement en début d'année sauf demande écrite contraire un mois avant la nouvelle année civile.
- En cas de première adhésion en cours d'année :
 - o Au cours du 1^{er} semestre : 100% du montant de la cotisation annuelle
 - o Au cours du 3^{ème} trimestre : 75% du montant de la cotisation
 - o Au cours du 4^{ème} trimestre : 50% du montant de la cotisation

Tarifs d'adhésion 2025

*correspondant à un effectif entreprise et/ou groupe de personnes au 31.12.2024

Effectif entreprise 2025	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
<input type="checkbox"/> De 1 à 9 salariés	769.00	153.80	922.80
<input type="checkbox"/> De 10 à 49 salariés	1 140.00	228.00	1 368.00
<input type="checkbox"/> De 50 à 99 salariés	1 335.00	267.00	1 602.00
<input type="checkbox"/> De 100 à 249 salariés	1 550.00	310.00	1 860.00
<input type="checkbox"/> + de 250 salariés	1 875.00	375.00	2 250.00
AVOIR EXCEPTIONNEL Adhésion 2025, décision AG 05.07.2024	- 300.00	- 60.00	- 360.00
TOTAL adhésion (avec remise exceptionnelle 2025)			

*Pour les entreprises de moins de 250 salariés, le Pôle Textile retient la définition des PME telle qu'indiquée dans le décret d'application n°2008-1354 et la recommandation n°2003/361/CE de la commission européenne :

- Effectif inférieur à 250 personnes
- Chiffres d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros
- Ne possède pas de participation de plus de 25% dans une autre entreprise
- N'est pas détenue à 25% ou plus par une autre entreprise, organisme ou conjointement par plusieurs entreprises/organismes
- N'établit pas de compte consolidé et n'est pas reprise dans les comptes d'une entreprise qui établit des comptes consolidés

Les offres de services du Pôle Textile (veille marché, veille export, atelier innovation, montage de projets innovants, participation à des salons, expertises spécifiques, autres...) feront l'objet d'une facturation complémentaire à des tarifs privilégiés établis action par action, pour les entreprises membres à jour de leur cotisation annuelle, et seront soumises à nos conditions générales de service.

Une facture vous sera adressée par retour après validation de votre adhésion par les membres du CODIR.

Fait le :

Signature et cachet de la Société :

À :